

DIVISION DE LA GESTION  
DES ENSEIGNANTS

DGE/FB/DF/FT//2007-2008 N° 27

**Affaire suivie par :**  
**Fabrice TANJON**  
01 30 83 42 67

**DGE.4**

☎ : 01.30.83.43.86 ☎ : 01.30.83.46.89

**DGE.5**

☎ : 01 30 83.52.30 ☎ : 01.30.83.52.90

**DGE.6**

☎ : 01.30.83.43.51 ☎ : 01.30.83.46.84

**DGE.7**

☎ : 01.30.83.52.31 ☎ : 01.30.83.52.90

**Diffusion :**

Pour attribution : A Pour information : I

I	IA	A	Ets Privés
I	Inspections	A	Universités
	CT - CM		IUT
	Chefs Div.	A	Gds étab. Sup.
	Chefs Serv.	A	IUFM
A	LYC		CROUS
A	CLG	I	CRDP
A	LP		DRONISEP
A	EREA/ERDP	I	DRJS
	CIO	I	SIEC
	APE (ass. Parents élèves)	I	Représentants des personnels
Autre : CNED			

**Nature du document :**

- nouveau  
 modifié  
 reconduit

**Calendrier :**

Accès au dossier :

**Du 10 au 25 janvier 2008**

**Le présent document comporte :**

Circulaire 1 1 p  
Annexes 1 2 p  
Total 3 p

Versailles, le 08 janvier 2008

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES  
CHANCELIER DES UNIVERSITES

A

MESDAMES ET MESSIEURS LES

- PRESIDENTS DES UNIVERSITES
- DIRECTEURS DES GRANDS ETABLISSEMENTS
- CHEFS D'ETABLISSEMENT

*Pour attribution*

MESDAMES ET MESSIEURS LES INSPECTEURS D'ACADEMIE

DIRECTEURS DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**OBJET : Avancement au grade de professeur AGREGÉ HORS CLASSE  
– rentrée 2008**

Ref : Note de service n°2007-182 du 6 décembre 2007  
BOEN n° 46 du 20 décembre 2007

Je vous demande d'appeler l'attention des personnels enseignants remplissant les conditions requises pour l'inscription au tableau d'avancement de professeur agrégé hors classe de compléter, vérifier et enrichir leur dossier selon les modalités fixées en annexe, en se connectant sur l'application internet IPROF, à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-versailles.fr>

**du 10 au 25 janvier 2008**

Ce dossier est entièrement dématérialisé. A l'issue de la période de connexion, il vous appartiendra **de valider les pièces justificatives** renseignées par chaque enseignant et **de saisir votre avis** pour tous les enseignants concernés de votre établissement.



⚠ Pour les personnels affectés dans le Supérieur, cette procédure sera effectuée sur support papier.

Les modalités et les délais de saisie vous seront précisés ultérieurement.

Je vous remercie de veiller à la plus large information de ces dispositions en insistant sur la nécessité d'une démarche individuelle et active de chaque candidat.

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général d'Académie



Alain PLAUD